

---

**séance**  
**du conseil municipal**

<b>Séance du : 3 février 2017</b>
<b>A 18 heures 30</b>
<b>29 conseillers présents sur 33 en exercice</b>

**Etaient présents :** M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. CASAGRANDA, Mme BOUZIANE, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CERF, M. CAELLETTE, M. LEGRAND (parti en cours de séance, procuration de vote donnée à M. LACK), M. BALDINI, Mme THIROLOIX, M. FRANCOIS, Mme WERTHE, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL et Mme GLOGOWSKI.

**Etaient absents excusés :** M. ZAROOUR (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), Mme LELUBRE (qui a donné procuration de vote à Mme SARTOR), Mme MAIAU (qui a donné procuration de vote à Mme DEBRAS) et M. TERRIER (qui a donné procuration de vote à Mme GLOGOWSKI).

**Etait absent sans excuse :** Néant.

**Assistaient en outre à la séance :** M. MORIN, Directeur Général des Services et M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet.

**Secrétaire de séance :** Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

## SOMMAIRE

<b>I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....</b>	<b>4</b>
<b>1 / Finances.....</b>	<b>4</b>
1.1 / Avance sur subvention 2017 à l'Olympique Maizières Lutte.....	4
1.2 / Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.....	4
<b>2 / Ressources Humaines.....</b>	<b>5</b>
2.1 / Organigramme des Services de la Ville.....	5
2.2 / Suppression de postes et mise à jour de la liste des postes de la Ville.....	5
2.3 / Dispositif de titularisation.....	6
<b>3 / Marchés Publics.....</b>	<b>7</b>
3.1 / Rapport sur le principe de délégation de service public de gestion de la chambre funéraire de Maizières-lès-Metz et désignation des membres de la Commission d'ouverture des plis.....	7
<b>4 / Domaine Public et Patrimoine Foncier.....</b>	<b>8</b>
4.1 / Autorisation de cession d'un bien par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine	8
<b>5 / Intercommunalité.....</b>	<b>8</b>
5.1 / SMIVU "Fourrière du Joli Bois" – Adhésion des Communes de Neufchef (57) et Hannonville Suzemont (54).....	8
<b>II) RAPPORTS D'INFORMATION.....</b>	<b>8</b>
II.1 / Maintien du taux de la fiscalité pour l'année 2017.....	8

II.2 / Délégation de Service Public – Présentation du rapport annuel du délégataire chargé de la gestion de la chambre funéraire de Maizières-lès-Metz.....	10
II.3 / Présentation du rapport d'activité du Syndicat Interdépartemental de la Fourrière du Joli Bois de Moineville.....	10
II.4 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire.....	10
<b>III) QUESTION ORALE.....</b>	<b>11</b>
III.1 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de “Maizières, une Ville pour tous”, souhaite poser une question sur le Service Jeunesse.....	11
III.2 / M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, souhaite s'exprimer sur "les petits mots".....	12



Constatant que le quorum est atteint, le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier reçu en Mairie le 23 janvier dernier, Mme Virginie LEDERMANN élue sur la liste « Maizières, une Ville pour tous » a donné sa démission du Conseil Municipal dans les conditions prévues par l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, elle devait être remplacée par Danièle SCHWENDIMANN, la suivante sur la liste précitée, qui a également démissionné du Conseil Municipal. C'est donc M. Claude FRANCOIS, suivant de la liste, qui est installé au sein de l'Assemblée.

La lecture de l'ordre du jour étant effectuée, le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 6 janvier dernier ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire invite ensuite les Conseillers Municipaux à s'exprimer sur diverses questions en fin de séance. M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question sur le Service Jeunesse et M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, souhaite s'exprimer sur "les petits mots".

Aucune autre question n'étant formulée, le Maire propose à David LEGRAND, Conseiller Municipal Délégué, de donner lecture du premier point financier.

## **I ) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -**

### **1 / Finances -**

#### **1.1 / Avance sur subvention 2017 à l'Olympique Maizières Lutte -**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** le courrier du secrétaire de l'Olympique Maizières Lutte en date du 3 janvier 2017,

**DONNE** son accord pour le versement par la Commune d'une avance de 15 000 € à l'Olympique Maizières Lutte à imputer sur la subvention 2017,

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif de l'exercice 2017,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **1.2 / Admission en non-valeur de créances irrécouvrables -**

Mme Mireille FORFERT, Conseillère Municipale Déléguée, est invitée à donner lecture du point relatif à l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** les démarches entreprises par Madame la Perceptrice, Receveuse municipale,

**CONSIDERANT** l'irrécouvrabilité de la créance ci-après mentionnée :

- Remboursement de mise en fourrière.....Titre 1216/2014.....238,36 €,

**DECIDE** d'accéder à la requête de la Trésorerie de Maizières-lès-Metz,

**DECIDE** l'admission en non-valeur de la créance précitée, pour un montant total de 238,36 €,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6541 du budget communal.

## **2 / Ressources Humaines -**

### **2.1 / Organigramme des Services de la Ville -**

Sur invitation du Maire, la présentation de l'organigramme des Services de la Ville est effectuée par M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire. Le Conseil Municipal en prend acte.

La situation prévisionnelle au 1er février 2017 est la suivante :

Statut	Cadre A		Cadre B		Cadre C		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Titulaire CNRACL	5	6	11	14	32	47	115
Titulaire IRCANTEC						16	16
Non titulaire	2	0	14	8	14	56	94
Droit Privé					8	3	11
<b>Total AGENTS</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>54</b>	<b>122</b>	<b>236</b>

### **2.2 / Suppression de postes et mise à jour de la liste des postes de la Ville -**

M. FOURRIER poursuit sa lecture en évoquant les suppressions de postes permettant une mise à jour de la liste des emplois de la Ville.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 abstentions,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

**VU** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**DECIDE** la suppression :

- d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet,
- d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à temps non complet (29 h 45/semaine),
- un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à temps complet,

- un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (accompagnatrices scolaires à 14 h 12/semaine),
- un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,
- deux postes d'opérateur des APS de 2ème classe,
- un poste d'éducateur des APS principal de 2ème classe,
- trois postes d'éducateur des APS principal de 2ème classe,
- un poste d'agent de maîtrise principal,
- deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- un poste d'adjoint technique de 1ère classe,
- un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (28 h/semaine),
- un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (20 h/semaine),
- un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (7 h 30 h/semaine),
- un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (3 h/semaine),
- deux postes d'emploi d'avenir,
- deux postes d'apprenti,

**APPROUVE** la liste des postes de la Ville de Maizières-lès-Metz telle que produite en annexe,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **2.3 / Dispositif de titularisation -**

Le dispositif de titularisation est soumis au vote de l'Assemblée par Mme Malika THIROLOIX, Conseillère Municipale Déléguée.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 abstentions,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

**VU** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 portant application,

**APPROUVE** la proposition visant à ne pas ouvrir de poste dans le cadre du dispositif de titularisation,

**AUTORISE** le Maire à procéder à l'information individualisée des agents non titulaires employés par la Collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

### **3 / Marchés Publics -**

#### **3.1 / Rapport sur le principe de délégation de service public de gestion de la chambre funéraire de Maizières-lès-Metz et désignation des membres de la Commission d'ouverture des plis -**

M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire, donne lecture du rapport sur le principe de délégation de service public de gestion de la chambre funéraire et propose de désigner les membres de la Commission d'ouverture des plis.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-3 et L.1411-5,

**VU** l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions,

**VU** l'avis de la Commission Consultative des Services Public locaux du 10 janvier 2017,

**VU** l'avis de la Commission Technique du 12 janvier 2017,

**CONSIDÉRANT** que la continuité du service public relatif à la gestion de la chambre funéraire de Maizières-lès-Metz doit être pleinement assurée et que son exploitation par la Société OGF-PFG « Pompes Funèbres Générales » arrivera à échéance le 18 juin 2017,

**DÉCIDE** le principe de la délégation de la gestion du service public de la chambre funéraire de Maizières-lès-Metz,

**AUTORISE** le Maire à lancer la procédure de passation de cette délégation de service public,

**CONSTITUE** une Commission d'ouverture des plis conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et en élit les membres suivants :

Président de droit de la commission d'ouverture des plis : M. le Maire, Julien FREYBURGER

Les cinq membres titulaires et leurs suppléants :

Titulaires	Suppléants
1 - Maurice LEONARD	1 - Monique DEBRAS
2 - Philippe POLLO	2 - François LACK
3 - Marie-Rose SARTOR	3 - Serge BARBIER
4 - Daniel FOURRIER	4 - Pascal CAIELLETE
5 - Claude FRANCOIS	5 - Stéphane MEIGNEL

**DIT** que la Commission ainsi constituée sera compétente pour assurer, jusqu'au terme de la mandature actuelle, les missions prévues à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dans toutes les procédures de délégation de service public à venir concernant la Commune.

#### **4 / Domaine Public et Patrimoine Foncier -**

##### **4.1 / Autorisation de cession d'un bien par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine -**

Le Maire invite M. François LACK, Adjoint au Maire, à donner lecture de l'unique point relatif au domaine public et patrimoine foncier.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 32 voix pour (M. FREYBURGER, Maire, ne pouvant prendre part au vote du fait de ses fonctions au sein de l'E.P.F.L.),

**VU** la convention foncière,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune de voir se réaliser une nouvelle Gendarmerie, avec les logements associés, adaptée aux besoins actuels de sécurité de la Commune,

**DECIDE** d'autoriser l'Etablissement Public Foncier de Lorraine à vendre la parcelle section B n° 2570 à la Société DUVAL Développement Nord-Est dans les conditions prévues par la convention foncière pour la réalisation de la gendarmerie ainsi que des logements des militaires,

**DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document, notamment contractuel, à intervenir dans cette opération.

#### **5 / Intercommunalité -**

##### **5.1 / SMIVU "Fourrière du Joli Bois" – Adhésion des Communes de Neufchef (57) et Hannonville Suzemont (54) -**

Mme Geneviève ESPOSITO, Conseillère Municipale Déléguée, propose au Conseil Municipal de voter favorablement les adhésions des Communes de Neufchef et Hannonville Suzemont au SMIVU "Fourrière du Joli Bois".

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 1997 décidant l'adhésion de la Commune de Maizières-lès-Metz au Syndicat Intercommunal « Fourrière du Joli bois » de Moineville,

**CONSIDERANT** le courrier du Président du Syndicat en date du 16 décembre 2016 invitant le Conseil Municipal à délibérer sur l'adhésion des Communes de Neufchef (57) et Hannonville Suzemont (54),

**EMET** un avis favorable à l'adhésion des Communes de Neufchef (57) et Hannonville Suzemont (54) au SMIVU « Fourrière du Joli bois » de Moineville.

#### **II ) RAPPORTS D'INFORMATION -**

##### **II.1 / Maintien des taux de la fiscalité pour l'année 2017 -**

Le Maire donne lecture du premier rapport d'information qui concerne le maintien des taux de fiscalité pour l'année 2017 (texte repris dans son intégralité).



*"A la suite des propos tenus par certains membres du Conseil Municipal à l'occasion de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 6 janvier dernier, propos repris dans la presse, je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants.*

*La Ville de Maizières-lès-Metz connaît, comme la majorité des Collectivités de même strate, des exercices budgétaires complexes de par les réductions des moyens financiers accordés par l'Etat du fait d'un plan de stabilité pour la période 2016-2019 et plus localement par des règles de redistribution plus contraintes par le législateur en ce qui concerne les dotations communautaires.*

*D'après les estimations et le travail très fin et pointu des Services communaux, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer aux alentours de 13 300 000 € pour l'exercice 2017. Les recettes comportent notamment 5 600 000 € de contribution de la Communauté de Communes Rives de Moselle, 850 000 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, ainsi que le produit des taxes directes locales.*

*Ces résultats financiers sont intéressants et ils prouvent la bonne santé financière de la Ville de Maizières-lès-Metz qui devrait en 2017 engager des investissements à hauteur de 2 200 000 € à savoir :*

- Mise en place d'un système de vidéoprotection pour un montant de 420 000 € où il est attendu une subvention de 30 à 40% de cette somme via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Volet "Vidéoprotection",*
- Création d'un réseau de fibres dévolu au rapatriement des flux de la vidéoprotection ainsi que permettant la connexion entre les différents bâtiments communaux (220 000 €) avec un dossier de subvention auprès de la Région Grand-Est sur les fonds FEDER,*
- Construction d'un club house sur le Complexe Camille Mathieu pour un coût de 264 000 € avec une aide de la Fédération Française de Football de 30 000 €,*
- Aménagement d'une Maison d'Assistants Maternels pour un montant de 370 000 €,*
- Création d'un Pôle Municipal à la Maison des Sœurs en lien avec le Conseil Départemental de la Moselle pour un montant de 1 000 000 €. Ce projet devrait bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales pour la partie dévolue au Pôle de l'Animation, Jeunesse, Enfance et Sports.*

*Ces investissements sont financés en large partie par les recettes d'investissement d'un montant de 3,3 millions d'euros. La Municipalité souhaite être accompagnée par la Caisse des Dépôts dans le financement du projet de la Maison des Sœurs pour un montant de 1 000 000 €.*

*Ces investissements seront aussi portés par la mise en place d'une stratégie foncière visant à rationaliser les propriétés communales et à recentrer les services municipaux au sein de grands pôles afin de dégager des économies de fonctionnement.*

*Ces efforts vont permettre de réaliser sur les prochains exercices budgétaires des projets structurants comme la création d'une passerelle le long du Pont Demange (montant estimé à 1 500 000 €), ainsi que la construction d'équipements scolaires et périscolaires adaptés à l'accueil des enfants et aux nouveaux quartiers maiziérois (montant prévisionnel 7 millions d'euros).*

*De plus, la Ville maintiendra ses efforts de rénovation des bâtiments communaux notamment sur les plans énergétique et de l'accessibilité.*

*Ces différents éléments permettent d'apprécier la santé financière de la Collectivité, tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement, permettant ainsi de maintenir pour l'exercice 2017 le même taux des taxes concernant la fiscalité directe locale. Pour mémoire, 13,43 % pour la taxe d'habitation, 14,41 % pour la taxe foncière et 83,26 % pour la taxe foncière sur le non bâti.*

*Ces différents chiffres prouvent la bonne santé financière de la Ville de Maizières-lès-Metz ainsi que sa capacité à investir durablement dans des projets structurants pour la Commune ainsi que pour le service public offert aux habitants."*

## **II.2 / Délégation de Service Public – Présentation du rapport annuel du délégataire chargé de la gestion de la chambre funéraire de Maizières-lès-Metz -**

La présentation du rapport annuel 2015 du délégataire chargé de la gestion de la chambre funéraire de Maizières-lès-Metz est lue par Mme FORFERT et l'Assemblée en prend acte.

## **II.3 / Présentation du rapport d'activité du Syndicat Interdépartemental de la Fourrière du Joli Bois de Moineville -**

La présentation du rapport d'activité 2015 du Syndicat Interdépartemental de la Fourrière du Joli Bois de Moineville est lue par Mme ESPOSITO et l'Assemblée en prend acte.

## **II.4 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire -**

Le Maire reprend la parole afin de lister les délégations permanentes qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal dont il a fait usage.

**Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de plus de 209 000 € H.T. pour les marchés de fourniture et de service et de plus de 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux (soit des Marchés à Procédure Formalisée), ont été conclus les contrats suivants :**

- Le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux n° 16/10 a été conclu avec la Société DALKIA (57073 Metz) le 27 décembre 2016. Ce marché d'une durée de 4 ans s'exécute à compter du 1er janvier 2017. Son montant annuel est de 201 313.30 € HT, soit 805 253.20 € HT sur les 4 ans.

**Pour ce qui concerne la passation des avenants aux marchés publics :**

- L'avenant n° 3 au lot n° 1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » du marché assurances n°13/03 est conclu pour les besoins de la Ville de Maizières-lès-Metz avec la Société SMACL (79031 Niort). Cet avenant, signé le 12 décembre 2016, porte sur la mise à jour de la superficie assurée par intégration au contrat des bâtiments sis ZIL Nord - Rue de la Pièce Saint Champ (2 496 m<sup>2</sup>) et 1 Route de Thionville (1 586 m<sup>2</sup>). Cet avenant fait passer la superficie assurée de 48 601 m<sup>2</sup> à 52 683 m<sup>2</sup> et la cotisation de 40 218.07 € HT à 43 596 € HT.
- L'avenant n°4 au lot n° 3 « Assurance des véhicules et des risques annexes » du marché assurances n°13/03 est conclu pour les besoins de la Ville de Maizières-lès-Metz avec la Société SMACL (79031 Niort). Cet avenant, signé le 12 décembre 2016, porte sur la cotisation de régularisation de la police « Véhicules à moteur ».

Cette cotisation est calculée au prorata des mouvements de véhicules enregistrés au cours d'une année civile. L'avenant n° 4 vise à prendre en compte le retrait de deux véhicules assurés dans le cadre du marché. En conséquence de quoi, une baisse de 576.90 € TTC est opérée sur la police « Véhicules à moteur » pour l'année 2016. Le nouveau montant de la prime s'élève donc à 18 936.76 € TTC.

Le Maire ajoute qu'un acquéreur a été trouvé pour les véhicules électriques qui ne fonctionnaient plus et qui avaient été remisés aux Ateliers Municipaux. Cette vente permettra de désengorger les ateliers municipaux déjà forts contraints au niveau de l'espace et fera économiser à la Commune le coût de l'assurance obligatoire contractée en raison des risques que lesdits véhicules auraient pu présenter.

### **III ) QUESTION ORALE**

#### **III.1 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question sur le Service Jeunesse -**

M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", se risque à reposer une question sur le personnel même si cela est un sujet sensible et qui a le don d'irriter le Maire. Il voudrait revenir sur une des deux suppressions de poste qui a été évoquée dans le point 2.2 et concernant un agent du Service Jeunesse qui intervenait depuis de nombreuses années.

Il s'en tiendra à l'information donnée précédemment, à savoir que son contrat n'a pas été renouvelé, et non aux dires de certains colistiers du Maire mal informés ou mal intentionnés indiquant que cette personne était partie pour créer sa propre entreprise.

M. BEBING voudrait revenir sur les conséquences de cette non reconduction ; l'agent n'étant pas remplacé, il ne voit pas comment les tâches vont être redistribuées à l'intérieur de ce service ; et comme le soulignait M. MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", ce serait "rogner" sur les autres tâches que les agents effectuent actuellement.

Les conséquences sont de l'ordre du court terme et du moyen terme.

A court terme, ses interventions au niveau du Relais d'Assistants Maternels et du Centre Multi-Accueil sur des ateliers de psychomotricité ne se font plus.

A moyen terme, les conséquences pourraient être plus importantes. En effet, M. BEBING rappelle que le Service Jeunesse effectue un travail de prévention important à travers les centres de loisirs, le "Point Jeunes" et les tickets sports. Ils suivent des adolescents qui sont à la limite du respect des lois de la Société.

Dans le cadre de son travail, M. BEBING voit de nombreux adolescents qui ont besoin d'un encadrement et beaucoup d'entre eux sont suivis par le "Point Jeunes" et non livrés à eux-mêmes. Ceci permettant de fortifier l'action de prévention de la délinquance dans la Ville.

Depuis fort longtemps, le Conseil Départemental refuse de mettre en place dans la Commune un Conseil de Prévention de la Délinquance sous prétexte que les chiffres sur la délinquance ne sont pas assez élevés. M. BEBING trouve dommage qu'il faille attendre une augmentation de la délinquance.

M. BEBING pense que le Maire a pris ses responsabilités en ce qui concerne la répression (en augmentant le nombre de policiers municipaux auquel M. BEBING n'est pas contre) et la mise en place de la vidéoprotection. Il trouve donc dommage que ce côté répressif s'effectue au détriment de la prévention. Il aurait aimé que les deux volets de la prévention soient activés de manière plus positive et plus énergique en ce qui concerne la jeunesse maiziéroise.

Le Maire répond que chaque agent de la Collectivité est utile dans des domaines variés. Mais le Maire indique que le Groupe "Maizières, une Ville pour tous" ne peut pas se plaindre que le personnel est trop nombreux et exprimer son mécontentement dès qu'un poste est supprimé.

Et il se peut aussi que certains agents aient d'autres vues professionnelles et c'est leur liberté la plus totale.

L'agent en question s'est vu proposer un renouvellement de contrat. La durée n'était peut être pas celle escomptée car la Municipalité est obligée de prendre des dispositions pour contenir les dépenses puisque le Gouvernement a réduit la voilure sur les crédits accordés aux Collectivités.

De plus, le Maire ajoute que le Pôle Jeunesse de la Ville comprend 50 agents. Au vu du nombre de maiziérois, le ratio est plus que raisonnable.

Le Maire informe également l'Assemblée qu'un Conseil Local de Prévention de la Délinquance a été créé a contrario de la Municipalité précédente qui s'était refusée à le faire durant une dizaine d'années alors que la Loi en faisait l'obligation pour les Communes de plus de 10 000 habitants. Un travail est effectué en lien avec les Services Sociaux, le Collège et d'autres instances permettant une déclinaison d'actions en direction des adolescents et des actions de prévention de délinquance.

De plus, il informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de la Moselle a initié une nouvelle politique "Jeunesse" destinée à accompagner les Communes dans leurs actions en direction des jeunes. La Municipalité étudie donc les conditions d'un nouveau partenariat en mutualisant les moyens des deux entités.

La Municipalité n'est donc pas inactive dans ce domaine et garde un oeil avisé sur les services proposés.

### **III.2 / M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, souhaite s'exprimer sur "les petits mots" -**

L'intervention de M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, est reprise dans son intégralité.

*"Mon coup de gueule pour répondre aux mots blessants..."*

*Je ne m'exprime pas souvent car je préfère la rareté de la parole au flot de mots et de phrases souvent inutiles qui inondent quelquefois notre Assemblée.*

*Mais je digère mal certains propos, certains mots qui reviennent en boucle ces derniers mois, et ces dernières semaines.*

*Vous les avez tous entendus : "Incompétent, menteur, amateur, insuffisance, le grand vide, faillite, inconséquence"... Mots sortis de l'imagination fertile quoique un peu sclérosée de notre Opposition.*

*Je suis choqué en ma qualité d'élu d'entendre ce déferlement agressif de mots à l'encontre de notre équipe, à l'encontre de la majorité municipale... car quand M. le Maire est visé, c'est en fait toute notre équipe qui est touchée.*

*Lorsqu'on vous écoute, notamment ces derniers mois, on a vraiment l'impression que vous n'étiez pas présents lors du dernier mandat... aux abonnés absents.*

*Mais lorsque je vous écoute depuis le début de ce mandat, je n'ai pas entendu une seule proposition, une seule idée novatrice, quelque chose qui nous ferait avancer, progresser... uniquement des critiques du genre "On vous avait prévenus... Genre "Donneurs de leçon" oui, c'est normal pour l'opposition, mais pas une seule proposition.*

*Il faut comprendre qu'on ne vous reproche pas ce que vous avez fait... on vous reproche ce que vous n'avez pas fait.*

*Depuis la passation des clefs de la « Ville de Maizières » qui aurait dû se faire en toute transparence ou en du moins en toute intelligence, on est quand même surpris de la découverte journalistique peuplée d'interrogations.*

*Comment peut-on gérer une Ville sans en connaître l'inventaire exhaustif... il n'existe pas.*

*Au niveau technique, informatique, culturel... Aucun inventaire.*

*Comment peut-on gérer une Ville en reprenant dans un état désastreux au niveau des ateliers, des bâtiments communaux, du parc de véhicules, du parc informatique.*

*Comment peut-on gérer, pour nous, une Ville en découvrant le scandale des factures et des incompétences d'Entreprises extérieures et qu'aucun adjoint n'ait rien remarqué !!*

*Comment peut-on gérer une Ville en laissant une multitude de contentieux se développer en oubliant qu'il existe le mot "Négociation" !*

*Voilà les incohérences que nous continuons de gérer au quotidien et ce, depuis 2014.*

*Et bien oui, notre équipe possède en toute modestie un certain nombre de compétences qui nous permettent de gérer cette Ville à la fois comme une entreprise mais aussi comme une administration.*

*Nous avons tous ici un riche bagage de compétences au niveau des finances, des ressources humaines, du monde technique, social ou du monde scolaire.*

*Nous sommes fiers de toutes ces richesses et toutes les décisions que nous prenons sont faites dans l'intérêt de la Ville.*

*Nous ne faisons pas le buzz, nous sommes pragmatiques, réactifs dans la gestion de notre Ville et aussi pro-actif en ce qui concerne Maizières à l'horizon 2020-2030.*

*Aucun secret, nous travaillons ! On peut le dire.*

*Alors, face à ces mots qui blessent, souvent gratuits et qui ne grandissent pas leurs auteurs, permettez-moi chers collègues de la majorité de nous lancer quelques fleurs.*

*J'affirme que notre équipe est compétente, expérimentée et travailleuse.*

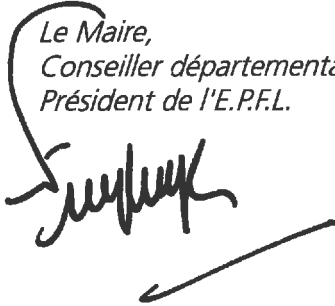
*J'affirme également qu'il y a un pilote bien présent en la personne de notre Maire dont je salue ce soir au nom de notre équipe la qualité exceptionnelle de son engagement et de son travail.*

*Pour finir, j'aimerais, chers Collègues de l'opposition, que vous transmettiez au Républicain Lorrain un scoop : « Même s'il y a des difficultés, la Ville de Maizières n'est pas en faillite et nous mettons tout en œuvre pour que l'on puisse continuer d'y bien vivre. On peut même dire que la Ville de Maizières se porte bien.*

*Merci."*

Cette allocution prononcée, le Maire lève la séance.

*Le Maire,  
Conseiller départemental de la Moselle,  
Président de l'E.P.F.L.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Freyburger', with a long horizontal stroke extending to the right.

*Julien FREYBURGER*